

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 23 Février

## L'instruction militaire préparatoire

Un certain nombre de députés ont naguère déposé une proposition de loi qui se lie très intimement à la question, toujours pendante, de la réduction du service militaire, nous voulons parler de la proposition portant organisation de l'instruction militaire préparatoire.

A vrai dire, cette proposition n'est pas absolument nouvelle, il y a déjà longtemps qu'elle fut formulée en termes précis par un député du Rhône, le capitaine Edouard Thiers, qui avait été l'un des défenseurs de Belfort, sous le brave colonel Denfert-Rochereau. A cette époque, en 1887, elle avait été adoptée par la commission de l'armée. Des propositions analogues avaient été précédemment soumises au Sénat, dès 1882, par MM. George, Henri Martin, le colonel Tézenas, et par M. le général Billot, aujourd'hui ministre de la guerre.

Pour en indiquer l'objet, en même temps que la très grande utilité, nous ne saurions mieux faire que de rappeler le rapport qui avait été adressé par M. Edouard Thiers à la commission de l'armée.

« Personne, disait en substance ce juge si compétent, ne saurait méconnaître la nécessité de commencer l'apprentissage militaire des jeunes gens avant l'âge où ils sont appelés à la caserne.

» Il est clair, en effet, disait-il, que l'instruction donnée aux contingents, avant leur incorporation, viendrait diminuer d'autant la tâche à accomplir au régiment, et faciliter ainsi l'application des mesures qui restreindraient la durée du séjour sous les drapeaux. »

Et après avoir rappelé ce qu'avait fait la Prusse dans cette voie, notamment en 1806, M. Edouard Thiers ajoutait :

« Les Turnverein actuels, recueillant l'héritage glorieux de cette époque, comptent

plus de 500 000 membres actifs et préparent partout l'éducation militaire de la jeunesse allemande.

» Le résultat ainsi atteint est, pour l'Allemagne, d'autant plus précieux que les lois de ce pays prévoient, en temps de guerre, l'appel des jeunes gens de dix-sept à vingt ans. Grâce au commencement de préparation qu'ils ont acquis, cet appel serait efficace, et fournirait une véritable armée de remplacement à l'heure du suprême effort pour la défense.

» Cependant, ni ce grand résultat, ni la facilité et la sécurité qui résultent de l'instruction préparatoire pour l'achèvement plus rapide du soldat au régiment, ne constituent le plus important des bénéfices obtenus...

» C'est une orientation militaire donnée à la nation toute entière, dès l'enfance et dès l'adolescence, moyen le plus efficace d'assurer, de concert avec le service obligatoire, le relèvement et la conservation de l'esprit militaire national, de cet esprit militaire auquel les développements de la richesse moderne portent de si funestes coups, chez les peuples oublieux de ces précautions moralisatrices. »

Comment notre pays méconnaîtrait-il ces vérités ?

Instruit par la rude leçon de 1870, il ne s'est pas contenté d'applaudir aux dispositions qui rendaient obligatoire l'instruction militaire à l'école primaire. Il a fait de lui-même un sérieux effort pour la création de bataillons scolaires, de compagnies d'adultes, de sociétés de gymnastique, de sociétés de tir, de sociétés militaires.

Mais, il faut le reconnaître, cet effort a manqué d'unité, et les moyens ont fait défaut pour qu'il s'étendit, comme il eût fallu, partout sur le territoire français.

La proposition qui vient d'être présentée de nouveau à la Chambre des députés a précisément pour objet d'assurer cette unité d'instruction et de préparation qui, plus que jamais à cette heure, est indispensable, si l'on veut rendre possible la réduction de la

durée du service, si désirable au double point de vue de la diminution des dépenses du trésor et des charges imposées à l'universalité des citoyens français. La solution de cette grave question est là et non pas ailleurs, puisque dans l'état de l'Europe, personne ne saurait penser à vouloir affaiblir la puissance militaire de la France. Qu'on instruisse le plus possible la jeunesse avant son entrée à la caserne ; cela permettra de l'y conserver moins longtemps.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Élection sénatoriale des Pyrénées-Orientales

M. Delcros, radical-socialiste est élu avec une majorité de 63 voix sur M. Escanyé, républicain.

### Élections législatives

#### AISNE

Laon, 22 février.

Scrutin de ballottage. — MM. Ermant, opportuniste, 8,650 voix, élu ; Bellard, radical-socialiste, 8,026.

#### GIROUDE

Bordeaux, 22 février.

Première circonscription : M. Chiché, 5,561 voix, élu ; M. de Lanessan, 3,577 ; le colonel Monteil, 1,056 ; Mazeau, 173 ; bulletins nuls, 70.

4<sup>e</sup> circonscription : MM. Decrais, républicain, 9,905 voix (élu) ; Benon, royaliste 7,308 ; Surgand, socialiste, 880.

Libourne, 22 février.

2<sup>e</sup> circonscription : MM. Chastenot, républicain, 7,754 voix (élu), Londex, 864 ; Groseille, 558.

#### ISÈRE

La Tour-du-Pin, 22 février.

MM. Rajou, radical, 6,975 voix ; Constantin, opportuniste, 3,946 ; l'abbé France, catholique, 3,507.

Ballottage.

### Le Pont Alexandre III

La mise en adjudication des travaux de fondations à l'air comprimé du pont Alexan-

— De quel donc ?  
— De celui de ne plus jamais revoir...  
Il s'arrêta hésitant.  
— De qui veux-tu parler ? demanda M. Bertin, et pourquoi t'arrêtes-tu ?  
— Je crains de vous faire de la peine... car je ne voudrais, pour rien au monde, vous causer du chagrin, à vous... mon bienfaiteur, mon père !...  
— Mais, mon pauvre enfant, reprit M. Bertin avec douceur, le plus grand chagrin que tu puisses me causer c'est de manquer de confiance en moi... et je constate avec tristesse que c'est ce que tu es sur le point de faire...  
— Vous avez raison et c'est mal à moi de douter de vous, après toutes les marques d'affections que vous m'avez données...  
— A la bonne heure, je te retrouve enfin... Parle sans crainte... Tu me disais donc que tu regrettais de ne plus revoir jamais... ?  
André Rigaut étendit la main vers la reproduction de son tableau de la femme en noir et répondit :  
— Celle dont je m'efforce de reproduire l'angélique visage ; cette mère éplorée et priante...  
— Explique-toi... car, en vérité, je ne sais pas si tu rêves...  
— Je me le demande moi-même souvent, mais en tous cas c'est un rêve bien doux. Apprenez donc que depuis la première fois où m'apparut Mme la baronne de Saint-Clair, un sentiment particulier s'empara de tout mon être... non pas le sentiment inexplicable dont se sent pris l'artiste pour un modèle qui l'enchantait, mais un attrait tout autre... comme la sensation douce de retrouver quelqu'un qu'on a perdu...  
— De quel donc ?  
— De celui de ne plus jamais revoir...  
Il s'arrêta hésitant.  
— De qui veux-tu parler ? demanda M. Bertin, et pourquoi t'arrêtes-tu ?  
— Je crains de vous faire de la peine... car je ne voudrais, pour rien au monde, vous causer du chagrin, à vous... mon bienfaiteur, mon père !...  
— Mais, mon pauvre enfant, reprit M. Bertin avec douceur, le plus grand chagrin que tu puisses me causer c'est de manquer de confiance en moi... et je constate avec tristesse que c'est ce que tu es sur le point de faire...  
— Vous avez raison et c'est mal à moi de douter de vous, après toutes les marques d'affections que vous m'avez données...  
— A la bonne heure, je te retrouve enfin... Parle sans crainte... Tu me disais donc que tu regrettais de ne plus revoir jamais... ?  
André Rigaut étendit la main vers la reproduction de son tableau de la femme en noir et répondit :  
— Celle dont je m'efforce de reproduire l'angélique visage ; cette mère éplorée et priante...  
— Explique-toi... car, en vérité, je ne sais pas si tu rêves...  
— Je me le demande moi-même souvent, mais en tous cas c'est un rêve bien doux. Apprenez donc que depuis la première fois où m'apparut Mme la baronne de Saint-Clair, un sentiment particulier s'empara de tout mon être... non pas le sentiment inexplicable dont se sent pris l'artiste pour un modèle qui l'enchantait, mais un attrait tout autre... comme la sensation douce de retrouver quelqu'un qu'on a perdu...  
— De quel donc ?  
— De celui de ne plus jamais revoir...  
Il s'arrêta hésitant.  
— De qui veux-tu parler ? demanda M. Bertin, et pourquoi t'arrêtes-tu ?  
— Je crains de vous faire de la peine... car je ne voudrais, pour rien au monde, vous causer du chagrin, à vous... mon bienfaiteur, mon père !...  
— Mais, mon pauvre enfant, reprit M. Bertin avec douceur, le plus grand chagrin que tu puisses me causer c'est de manquer de confiance en moi... et je constate avec tristesse que c'est ce que tu es sur le point de faire...  
— Vous avez raison et c'est mal à moi de douter de vous, après toutes les marques d'affections que vous m'avez données...  
— A la bonne heure, je te retrouve enfin... Parle sans crainte... Tu me disais donc que tu regrettais de ne plus revoir jamais... ?  
André Rigaut étendit la main vers la reproduction de son tableau de la femme en noir et répondit :  
— Celle dont je m'efforce de reproduire l'angélique visage ; cette mère éplorée et priante...  
— Explique-toi... car, en vérité, je ne sais pas si tu rêves...  
— Je me le demande moi-même souvent, mais en tous cas c'est un rêve bien doux. Apprenez donc que depuis la première fois où m'apparut Mme la baronne de Saint-Clair, un sentiment particulier s'empara de tout mon être... non pas le sentiment inexplicable dont se sent pris l'artiste pour un modèle qui l'enchantait, mais un attrait tout autre... comme la sensation douce de retrouver quelqu'un qu'on a perdu...

dre III, aura lieu le 25 Février prochain à 10 heures du matin, avenue de La Bourdonnais, 26 à Paris. Ces travaux sont évalués comme suit : travaux à l'entreprise, 1.612.748 francs ; somme à valoir, 262.252 francs ; total 1 million 875.000 francs.

### La Peste

On télégraphie de Berlin :  
Le gouvernement allemand a décidé d'envoyer à Bombay une mission scientifique pour étudier la peste.

Cette mission est composée de quatre bactériologistes. Le professeur Koch est chargé de présider les travaux de cette mission.

Le professeur Koch, qui se trouve actuellement dans le sud de l'Afrique, où il vient d'étudier la peste bovine, se rendra directement du Cap à Bombay.

Les autres membres de la mission allemande partiront pour cette destination au commencement de la semaine prochaine.

### Conférence sanitaire de Venise

Venise, 21 février.

La commission technique, présidée par M. Brouardel, a terminé ses travaux ; les questions qu'elle a discutées au point de vue général seront examinées par deux sous-commissions : la première, présidée par M. Proust, examinera les mesures à prendre hors d'Europe ; la deuxième, présidée par M. Souza Martins, examinera les mesures à prendre en Europe.

Les délégués des Indes étant arrivés, la conférence reprendra probablement lundi ses travaux.

### L'agitation Carlisle

Madrid, 21 février.

On télégraphie de Madrid que le général en chef du 6<sup>e</sup> corps d'armée, général Agustí, vient d'être envoyé dans les provinces basques pour y surveiller les agissements des carlistes et prendre toutes mesures propres à enrayer un soulèvement.

### L'insurrection des Philippines

Madrid, 22 février.

Une dépêche officielle de Manille donne de nouveaux détails sur la prise de Silang. Un détachement de Bunacayau, attaqué le 16 février, a repoussé l'ennemi. Le canot croiseur *Lezo* a reconnu les tranchées des

M. Bertin, dont l'attention augmentait à mesure qu'il parlait, leva sur lui des regards étonnés.

— Tout ceci vous surprend, n'est-ce pas ? continua le jeune homme. Je ne me l'explique pas encore moi-même, aujourd'hui que le temps a marché. Ce que je peux affirmer, c'est qu'une force étrange, à laquelle je n'aurais pu résister, m'attirait vers Mme la baronne de Saint-Clair, que je trouvais un charme indéfinissable à la contempler, dissimulé dans la chapelle voisine ; et, sitôt qu'elle quittait l'église, je n'avais plus qu'un désir, qu'une hâte, c'est d'être au lendemain pour la revoir encore, et m'efforcer de découvrir sur sa physiologie la cause de sa douleur que je partageais sans la connaître...

— C'est, en effet, un sentiment bien curieux que celui que tu éprouvas alors... fit M. Bertin devenu tout à coup rêveur ?...

— Et vous pouvez dire que j'éprouve encore.

— Ainsi depuis ton retour d'Italie ?

— Depuis mon retour, le souvenir de Mme la baronne de Saint-Clair ne me quitte pas... Il m'absorbe au point d'annihiler chez moi toute autre pensée... et, vous le voyez, mon bon ami, ma main obéissant à ma pensée, s'efforce de retracer sans cesse les traits de celle pour laquelle j'ai senti s'éveiller dans mon cœur une affection... filiale !

— Une affection filiale !...

— Oui... car c'est bien là la nature du sentiment que je viens d'essayer de vous dépeindre... vous le voyez ! j'avais raison de vous dire que je rêvais... Ne m'avez-vous pas appris que je suis resté orphelin très jeune... Qu'a donc mon cœur à s'emouvoir... ? Les morts ne reviennent pas... et ma pauvre mère est morte ! C'est

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 41

## LE CHATIMENT

D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

SECONDE PARTIE

II

L'abandonné.

— Voyez-vous le cachotier, qui ne me fait pas part des commandes qu'il reçoit.

— Détrompez-vous, monsieur Bertin, le portrait que voici ne m'a pas été commandé... malheureusement...

— Alors je ne m'explique pas...

— C'est toute une histoire... Sachez d'abord que cette toile n'est que la reproduction exécutée de mémoire d'un premier tableau fait à Venise...

— Et que tu as vendu ?...

— Non, que j'ai restitué... comme je le devais...

— Voyons, voyons, je ne comprends plus rien... et s'il s'agit d'un secret que tu tiens à garder, dis-le, ce sera plus simple...

André saisit les mains de M. Bertin et, redevenu affectueux comme un enfant :

— C'est mal ce que vous me dites-là. Vous savez bien que je n'ai pas de secret pour vous... fit-il sur un ton de doux reproche... Il s'agit tout simplement d'une aventure où je n'ai pas eu, je dois le dire, tout le beau rôle, mais que je tiens à vous conter, d'autant qu'elle

m'a laissé au cœur un trouble étrange que je ne m'explique pas...

Il fit alors le récit de ce qui s'était passé à Venise, depuis ce matin où, travaillant dans l'église Saint-Marc, il avait vu pour la première fois une femme, toute en larmes, venir prier dans une chapelle voisine, jusqu'au jour de son départ d'Italie. N'omettant aucun détail, il exposa par le menu toutes les sensations diverses qu'il avait éprouvées, quand, ayant terminé son tableau et se croyant certain de pouvoir le garder, il avait appris, en se rendant à l'hôtel Danieli, que le baron de Saint-Clair, qui lui faisait des offres d'achat, n'était autre que le mari de la dame en noir qui venait chaque matin s'agenouiller dans la chapelle *San-Clemente*. Puis la confusion et la honte qui s'emparèrent de lui, et enfin sa fuite précipitée après l'envoi du tableau à l'hôtel Danieli...

M. Bertin avait écouté son jeune ami avec une attention soutenue. Quand il cessa de parler, il s'en vint lui frapper sur l'épaule, et lui dit :

— Tu as très bien fait de renvoyer le portrait, mon cher enfant. Exécuté dans de pareilles conditions, il n'eût pas été convenable de le garder. Il ne pouvait pas demeurer ta propriété...

— Je l'ai bien compris, hélas !

— Je n'en doute pas... En somme, tu n'avais commis qu'une indiscrétion bien pardonnable à un artiste... Tu l'as réparée... le mal n'est donc par si grand...

— Je n'en ai pas moins conservé un regret...

— D'avoir travaillé sans résultat ? sans doute... Mais c'est là une des conséquences du métier que tu as entrepris, mon cher André...

— Aussi n'est-ce pas de ce regret-là que j'entends parler, mon bon ami...

insurgés pendant le feu de l'escadre et a causé plus de cent morts. Les colonnes continuent à fortifier les positions prises et avancent avec de l'artillerie.

**L'Espagne et les Etats-Unis**

Madrid, 22 février.

On dit dans les cercles diplomatiques que le message de Mac-Kinley, fera constater la neutralité des Etats-Unis à l'égard des questions cubaines. Il déclarera que les Etats-Unis laisseront les événements se développer et empêcheront que des secours soient portés aux insurgés.

**Affaires d'Orient**

**Un démenti**

Athènes, 22 février.

La nouvelle que des massacres avaient été perpétrés en Crète par des chrétiens, est officiellement démentie.

**Les Approvisionnements**

Le débarquement des approvisionnements destinés aux troupes helléniques, s'effectue maintenant en Crète avec l'autorisation des puissances.

**Le prince Nicolas de Grèce**

Le prince Nicolas est arrivé à Larissa où il a été accueilli par des manifestations enthousiastes.

**Indépendance de la Crète**

On croit dans les cercles bien informés que la Turquie et la Grèce chercheront une entente réciproque, sans l'intervention des puissances, sur la base de l'indépendance de la Crète, sous la suzeraineté du sultan.

**Envoi de troupes**

Le gouvernement ottoman continue à envoyer des troupes sur la frontière hellénique.

La Banque ottomane fera au gouvernement les avances nécessaires pour les dépenses urgentes.

**Représentations des puissances**

La Canée, 22 février.

Les amiraux sont allés à l'île Théodoros. On croit qu'ils ont fait des représentations au commandant du *Miaoulis*, au sujet de l'offensive prise par les troupes helléniques et sur les nécessités d'arrêter la marche des troupes du colonel Vassos, afin d'éviter tout conflit entre elles et les forces des puissances.

Le commandant du *Miaoulis* et le commandant anglais sont allés ensuite communiquer ces représentations au colonel Vassos.

**La prise de Voukolios**

Athènes, 22 février.

La nouvelle de la prise de Voukolios est confirmée.

**Victoires grecques**

La Canée, 22 février.

Après le combat de Voukolios, l'armée grecque a occupé un fort. Après le combat

d'Agria, où les Grecs ont été victorieux, ils ont occupé deux forts.

Les Turcs sont rentrés à Chania; trois officiers grecs ont été tués; les Grecs sont maîtres de l'île moins trois villages.

**Le « Psara »**

Brest, 21 février.

Le cuirassé grec *Psara* a complètement terminé l'embarquement de ses projectiles; il part ce soir à destination du Pirée pour y compléter son équipage et recevoir des instructions.

**Annexion pure et simple**

Paris, 21 février.

Un de nos confrères a vu ce matin un membre de la légation de Grèce qui lui a déclaré que son gouvernement était opposé à l'autonomie de la Crète sous l'autorité du sultan, système préconisé par lord Salisbury, et que la Grèce considérait l'annexion pure et simple comme indispensable à la paix.

**Bombardement du camp des insurgés**

On mande de la Canée, le 21, à 6 h. 50 du soir :

« Une vive fusillade a éclaté ce matin dans la direction de la ville, et les commandants des navires européens ayant inutilement enjoint aux insurgés de cesser le feu, les navires ont été dans l'obligation de répondre au feu dirigé contre la ville et de tirer contre le campement des assaillants. »

Les détails manquent et on croit que ces derniers sont des volontaires grecs ne faisant pas partie de l'armée régulière. »

**Au Quartier Latin**

Le Quartier-Latin avait, vendredi soir, une animation qui rappelait celle des jours de troubles en 1893.

A huit heures, au coin de la rue Soufflot, les curieux se sont amassés rapidement, entourant et débordant les agents qui y avaient été postés.

Il y a bientôt là cinq ou six cents jeunes gens. Quelques cris éclatent : « Vive la Grèce ! Vive la Crète ! » Les agents arrêtent aussitôt ceux qui les poussent, et les mènent au poste de la mairie du Panthéon.

La foule, toujours grossissante, suit les agents jusqu'au poste; et comme elle est repoussée, elle se masse en une profonde colonne et descend, à vive allure, le boulevard Saint Michel, chantant la *Marseillaise* et criant à tue-tête : « A bas les Turcs ! »

En prévision des manifestations annoncées, la préfecture de police avait pris de nombreuses mesures d'ordre sur la rive droite, afin d'assurer la circulation et empêcher des bagarres de se produire.

Il est à peu près dix heures lorsqu'une bande de manifestants arrive à la hauteur du passage Jouffroy. Les manifestants sont bientôt enveloppés par les agents et dispersés sans contact bien sérieux.

Le nombre des arrestations opérées a été de cent cinquante.

Presque tous les individus arrêtés ont été remis en liberté.

Quatre arrestations seulement ont été maintenues : ce sont celles de trois étudiants français et d'un étudiant grec. Cinq agents ont été blessés au cours des différentes manifestations. On annonce que, du côté des étudiants, il y a également plusieurs blessés.

**Les manifestants en correctionnelle**

La onzième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine a jugé samedi deux manifestants arrêtés vendredi soir sur le boulevard Montmartre.

L'un d'eux, élève en pharmacie, trouvé porteur d'un revolver et d'un coup-de-poing américain, a été condamné à 100 francs d'amende.

Le tribunal s'est montré plus sévère pour un étudiant en médecine, coupable d'avoir allongé un coup de poing à un agent qui le bousculait. Huit jours de prison sans loi Béranger et 50 fr. d'amende.

**CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE**

**NOTRE NOUVEAU FEUILLETON**

**LE DERNIER COMMANDEUR**

Désireux d'être agréables à nos lecteurs, qui nous demandent depuis longtemps un roman dont l'action se déroule dans le Quercy, il nous est agréable de leur annoncer, que nous commencerons samedi la publication dans nos colonnes de

**LE DERNIER COMMANDEUR**

par notre compatriote, Marius Pracy.

L'auteur est déjà connu pour ses études littéraires locales, où se révèle à chaque page son inclination particulière vers les choses quercynaises.

Dans la *Légende de La Luzette, Salivard, Marcelle, la Marquise de Durfort-Boissières*, dans le drame des *Châtelaines de Roussillon*, voire les *Sonnets d'Amour*, etc., etc., il s'est attaché à faire revivre des événements, ou les mœurs du passé.

Dans le *Dernier Commandeur*, il s'est efforcé de nous reporter à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le vieux régime s'effondra sous le grand souffle de 1789. C'est tantôt le Haut-Quercy, Latronquière, Figeac, Sousceyrac, le château de Larroque-des-Arcs, Mercuès, Cahors et ses environs qui servent de théâtre aux scènes dramatiques du *Dernier Commandeur*.

Nous espérons que nos lecteurs feront bon accueil à une fiction historique des plus susceptibles de les intéresser et de leur plaire.

A samedi 27 février, le premier feuilleton.

**Nos sénateurs**

Dans le scrutin sur l'élection de M. Cons-

tans, tous les sénateurs du Lot ont voté contre.

**ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 28 FÉVRIER**

**CANDIDATS**

MM. Costes, maire de Cahors.

Munin-Bourdin, avocat.

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS**

Séance du 20 février

M. Rouffi, désigné comme secrétaire pour la saison de février donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Le conseil désigne neuf de ses membres pour faire partie de la commission des finances et neuf pour la commission des travaux publics.

M. le maire fait le compte rendu des dépenses imprévues, qui s'élèvent à la somme de 684 fr. 87 centimes. Le conseil approuve ces dépenses.

Avis favorable est donné aux demandes de soutiens de famille, de MM. Guitard, Soulié, Rescoussié, Pichounel, Bris et Cruzel.

Le conseil donne les pouvoirs nécessaires à M. le maire pour l'acquisition des terrains cédés par plusieurs propriétaires en vue de la construction des chemins vicinaux ordinaires, numéros 6 et 15.

M. le maire est autorisé à passer un nouveau bail avec M. Dreuilles, propriétaire du bazar sis place d'Armes.

Le conseil vote les fonds nécessaires pour payer les honoraires de l'avocat et de l'avoué d'Agen qui ont soutenu les intérêts de la ville dans son procès avec M. Lavergne ex-fermier des places.

Est renvoyée à la commission des finances une demande de subvention de M. Atvié, fondé de pouvoirs de la trésorerie générale, qui a été chargé de l'apurement des comptes de M. Sabant ex-receveur municipal.

Le conseil autorise M. le maire à soutenir le procès intenté à la ville par M. Lavergne, ex-fermier des places au sujet du terrain occupé par le fumier de la ville.

Une pétition de M. Bris, au sujet d'un empiètement sur la rue Barrée, est renvoyée à une commission composée de MM. Guiraudie-Capdeville, Mazières et Jubin. A ce moment, M. Cagnac, conseiller socialiste, qui se croit visé par cette pétition, demande à M. le maire l'autorisation d'être entendu par la commission qui vient d'être nommée, lorsqu'elle se transportera sur les lieux. (A suivre.)

**BAL DE CHARITÉ DU 24 FÉVRIER**

**1<sup>re</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION**

(Suite)

MM. Munin-Bourdin, avocat 50f  
Grimal, cons. général, 10  
Calmels, Raymond, 10

par M. Bertin, le lecteur voudra bien faire avec nous un retour sur le passé, et reprendre ce récit au moment où, dix-sept ans plus tôt, M. Varelio attendait dans le petit cottage de Saint-Adresse l'enfant que devait lui expédier le philanthrope émérite sir Barnett junior, l'honorable directeur de l'agence Barnett et Son, succursale de Paris.

Nous sommes donc au Havre, la veille du jour où le paquebot, sur lequel M. Varelio avait retenu son passage et celui de son prétendu enfant et de sa gouvernante devait lever l'ancre pour faire route vers l'Amérique.

Ce jour-là ainsi qu'elle l'avait annoncé dans le quartier, la bonne d'enfants, au service de M. Varelio depuis une quinzaine, sortit en voiture de bon matin en emportant sur ses bras un simulacre d'enfant avec lequel elle était revenue à pieds en s'arrêtant chez tous les voisins pour y faire admirer le gentil baby de son maître, sorti sans danger et effectuant une promenade dans le Havre.

Lé lendemain M. Varelio et son fils, confié aux soins de la gouvernante anglaise qui avait pris la place de la bonne d'enfants demeurée en France, s'embarquaient sur le transatlantique *Pereire*.

Il est inutile de relater la joie qu'éprouva l'Italien, quand il vit le superbe steamer dépasser, fier et majestueux, les jetées du Havre.

(A suivre)

Que ce soit pour un jour, deux jours, trois jours, on gagne toujours avec une bicyclette **Clément**. C'est ce que vient de prouver **Champion**, vainqueur de la course des trois jours.

que, si mensongère que soit la sensation douce à laquelle je m'abandonne, elle me fait comprendre du moins l'immense joie qui doit éclater dans le cœur d'un fils longtemps privé de l'affection maternelle lorsqu'il retrouve, par un bonheur inespéré, la mère qu'il a perdue.

André s'arrêta net, en voyant le changement qui se produisait sur le visage de M. Bertin : ses traits s'étaient tout à coup altérés ; une expression de subite tristesse assombriait sa physionomie.

— Ingrat que je suis ! murmura André.

Et, venant près de lui, il lui prit les mains qu'il serra dans les siennes en disant :

— Je vous ai fait de la peine... et vous voilà tout triste. Pardonnez-moi. N'êtes-vous pas pour moi le meilleur des pères ? Et n'est-ce pas indigne à moi de m'abandonner à des chimères, et d'oublier que sans vous, je serais peut-être... aujourd'hui...

M. Bertin l'interrompit :

— Tais-toi, André ! Souviens-toi que de ce passé il ne doit jamais être question entre nous, dit-il. Et, s'efforçant de secouer sa tristesse, il ajouta d'une voix qu'il tâcha de rendre enjouée :

— Quant à la tristesse dont tu m'accuses, tu n'y vois goutte, mon cher enfant. Et si tu veux bien prendre ton chapeau et me suivre, mon appétit te prouvera bientôt que le chagrin ne m'absorbe pas au point de m'empêcher de faire honneur au déjeuner.

Dans un des meilleurs restaurants du boulevard où M. Bertin avait conduit le jeune artiste, le déjeuner se prolongea assez tard. Mais André n'eut garde de reprendre la conversation interrompue à leur départ de l'atelier, et sut habilement lui donner un autre cours lors-

que, à deux ou trois reprises, M. Bertin tenta de la ramener sur ce sujet... Il parlait alors de ses espérances d'artiste, s'étendant longuement sur les conseils que lui donnaient les maîtres avec lesquels il étudiait.

— Le jour est proche, mon bon ami, lui dit-il, où je vais enfin entreprendre la lutte au grand jour...

— Est-ce enfin au prochain Salon que tu exposeras ? demanda M. Bertin.

André répondit affirmativement. Ses maîtres avaient décidé qu'il était de force à entrer en lice, et qu'il pouvait préparer son envoi pour le Salon.

La fin du déjeuner se passa à causer de cette intéressante question. Quand il se retrouvèrent sur le boulevard, M. Bertin y revint encore.

— Et as-tu pensé à ton envoi ? demanda-t-il au jeune peintre.

— J'ai le temps... Songez donc que nous ne sommes qu'en août... Ça me fait huit mois devant moi, pour exécuter ma toile.

— Peut-être ferais-tu bien de voyager un peu pour préparer cela... Tu sais que je suis à ta disposition.

— Comme vous êtes bon... et si tu voulais retourner en Italie... ou ailleurs ?

André ne répondit pas, et la conversation tomba d'elle-même, tandis que les deux hommes s'absorbaient dans leurs réflexions.

— Montez-vous vous reposer ? demanda André, lorsqu'ils furent arrivés rue Lepic, devant sa maison.

— Non, il se fait tard, je vais rentrer doucement chez moi... répondit M. Bertin, en lui tendant la main. A bientôt, n'est-ce pas ?

— A bientôt, fit le jeune homme.

Et regardant celui qu'il appelait son bienfaiteur il lui

dit encore :

— Vous m'avez pardonné le chagrin que je vous ai fait ce matin mon bon M. Bertin.

— Je te répète, André, que tu ne m'a causé aucune peine.

— C'est que je craignais que vous n'ayez ressenti quelque jalousie.

— Jaloux... et de qui, cher enfant ?

— C'est juste... fit-il tristement... pardonnez-moi, je vous aime, mon père !

Ils se serrèrent une dernière fois la main avant de se séparer, que l'un d'eux se passa à causer de cette intéressante question. Quand il se retrouvèrent sur le boulevard, M. Bertin y revint encore.

— Et as-tu pensé à ton envoi ? demanda-t-il au jeune peintre.

— J'ai le temps... Songez donc que nous ne sommes qu'en août... Ça me fait huit mois devant moi, pour exécuter ma toile.

— Peut-être ferais-tu bien de voyager un peu pour préparer cela... Tu sais que je suis à ta disposition.

— Comme vous êtes bon... et si tu voulais retourner en Italie... ou ailleurs ?

André ne répondit pas, et la conversation tomba d'elle-même, tandis que les deux hommes s'absorbaient dans leurs réflexions.

— Montez-vous vous reposer ? demanda André, lorsqu'ils furent arrivés rue Lepic, devant sa maison.

— Non, il se fait tard, je vais rentrer doucement chez moi... répondit M. Bertin, en lui tendant la main. A bientôt, n'est-ce pas ?

— A bientôt, fit le jeune homme.

Et regardant celui qu'il appelait son bienfaiteur il lui

|   |    |
|---|----|
| Calmon, professeur de dessin,                               | 10 |
| Calvet, sous-inspect. d'enregistrement,                     | 10 |
| Canel, chef de bataillon au 7 <sup>e</sup> ,                | 10 |
| Castanet, chef de bur. à la préfecture,                     | 10 |
| Cauvézil, fondé de pouvoirs à la trésorerie générale,       | 10 |
| Caviolle, D <sup>r</sup> médecin,                           | 10 |
| Caviolle-Dumoulin, conseiller de préfecture,                | 10 |
| Cavaignac (Mme),  | 10 |
| Cayla Caprais, cons. munic.,                                | 10 |
| Cayla Henri,  | 10 |
| Cazaly, pharmacien,   | 10 |
| Clary, D <sup>r</sup> médecin,                              | 10 |
| Connétable, ingénieur des p. et ch.,                        | 10 |
| Course, négociant,  | 10 |
| Cubaynes, id.   | 10 |
| Dardenne, directeur des postes,                             | 10 |
| Darquier, D <sup>r</sup> médecin,                           | 10 |
| Dauchez, secrétaire général à la préfecture du Lot,         | 10 |
| Delpech, conseiller munic.,                                 | 10 |
| Delrieu, contrôleur des contr. direct.,                     | 10 |
| Depeyre, Etienne, avocat,                                   | 10 |
| Depeyre, Victor, ancien président,                          | 10 |
| La Dépêche,   | 10 |
| Dufau, lieutenant-colonel au 7 <sup>e</sup> ,               | 10 |
| Dufrêche, substitut du procureur de la République,          | 10 |
| Dujarric de la Rivière, commis principal des contr. indir., | 10 |
| Favalelli, trésorier-payeur général du Lot,                 | 10 |
| Fayret, pharmacien,   | 10 |
| Feyt, chef de division à la préfecture du Lot,              | 10 |
| Flaujac (de) ancien maire,                                  | 10 |
| Filhol, pharmacien,   | 10 |
| Garnier, chef de cabinet du préfet du Lot,                  | 10 |
| Garric, commis des postes,                                  | 10 |
| Gélis, D <sup>r</sup> médecin,                              | 10 |
| Gelly, directeur des contr. directes                        | 10 |
| Girma, libraire,  | 10 |
| Girma,  | 10 |
| Gorses, chef de section                                     | 10 |
| Goudal, sous-intendant,                                     | 10 |
| Gras (Mme), modiste,  | 10 |
| Guiraudies-Capdeville, cons. munic.,                        | 10 |
| Hébrard, sous-lieutenant au 7 <sup>e</sup> ,                | 10 |
| Hergott, sous-préfet de Figeac,                             | 10 |
| Iches, contrôleur des contr. directes,                      | 10 |
| Imbert, chef de division à la préfecture du Lot,            | 10 |
| Izarn, ancien juge,   | 10 |
| Jacquier, capitaine au 7 <sup>e</sup>                       | 10 |
| Jabin, conseiller municipal,                                | 10 |
| Labie, receveur de l'hospice,                               | 10 |
| La Billerie (de), inspecteur des contributions directes,    | 10 |
| Labro, surnuméraire des contributions directes,             | 10 |
| Lacaze, avoué,  | 10 |
| Lafon, percepteur à Cahors,                                 | 10 |
| Lagarrigue, avocat  | 10 |
| Laparra, conseiller de préfecture,                          | 10 |
| Lacaze, notaire,  | 10 |
| Laur, vétérinaire,  | 10 |
| Laytou, imprimeur,  | 10 |
| Le Clech, chef de gare,                                     | 10 |
| Lembrez, caissier de la Banque de France,                   | 10 |
| Léris-Gambetta, receveur des finances,                      | 10 |
| Magne, Germain (l'abbé), conseiller municipal,              | 10 |
| Manhiabal, économiste de l'hospice                          | 10 |
| Maquaire, chef de bataillon au 7 <sup>e</sup> ,             | 10 |
| Martin, Georges, avocat,                                    | 10 |
| Martin, ancien directeur du gaz,                            | 10 |
| Mazères, avoué,   | 10 |
| Maury, receveur municipal,                                  | 10 |
| Maynard (de), agent d'assurances,                           | 10 |
| Mirémende, sous-inspecteur d'enregistrement,                | 10 |
| Pagès, vétérinaire,   | 10 |
| Pagès du Port (Mme Vve),                                    | 10 |
| Pagès du Port, avocat,                                      | 10 |
| Palame, pharmacien,   | 10 |
| Parazines, capitaine en retraite,                           | 10 |
| Parvieux, contrôleur des contributions directes,            | 10 |
| Payan, receveur des finances à Gourdon,                     | 10 |
| Périé, négociant,   | 10 |
| Péris, conseiller municipal,                                | 10 |
| Petit, professeur au lycée,                                 | 10 |
| Pignères, surnuméraire des contributions directes,          | 10 |
| Plagès, négociant,  | 10 |
| Playous, id.  | 10 |
| Prince, capitaine au 7 <sup>e</sup> ,                       | 10 |
| Puech, vérificateur des tabacs,                             | 10 |
| Rabejac, dir. de l'enregistrement,                          | 10 |
| Rabejac, Jean,  | 10 |
| Rives-Lange, notaire,                                       | 10 |
| Rivière, négociant,   | 10 |

|   |       |
|---|-------|
| Rodolosse architecte,                             | 10    |
| Roques, Louis,                                    | 10    |
| Roques, entreposeur des tabacs,                   | 10    |
| Rumeau, receveur d'enregistrement,                | 10    |
| Salgnier, étienne, opticien,                      | 10    |
| Sarcos, lieutenant au 7 <sup>e</sup> ,            | 10    |
| Scudier, notaire à St-Denis-Catus,                | 10    |
| Toulouse, architecte,                             | 10    |
| Truchy, contrôleur des contr. dir.,               | 10    |
| Valon (de), ancien député                         | 10    |
| Valet, rentier,                                   | 10    |
| Van den Væro, lieutenant-col. au 7 <sup>e</sup> , | 10    |
| Verdier, négociant,                               | 10    |
| Vignes, inspecteur des contributions indirectes,  | 10    |
| TOTAL.....  | 1500f |

**Conseil départemental**  
M. André, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, est désigné pour faire partie du conseil départemental de l'enseignement primaire.

**Médailles d'honneur**  
Des médailles d'honneur sont accordées aux ouvriers et employés qui comptent plus de trente années consécutives de service dans le même établissement industriel ou commercial et dont les noms suivent :  
M. Francoual, poseur à la Compagnie d'Orléans, à Strenquels; M. Georget, chef de brigade à la Compagnie d'Orléans, à Figeac; M. Joulié, conducteur d'omnibus à l'hôtel des voyageurs, à Figeac.

**Pensions militaires**  
Le ministre des finances vient de prendre un arrêté concernant l'emploi des sommes devenues disponibles en fin d'exercice, par suite d'extinctions, sur le crédit inscrit au budget des pensions militaires.

Cet excédant doit s'ajouter aux allocations supplémentaires accordées chaque année suivant l'article 59 de la loi du 26 février 1892, et être réparti proportionnellement entre les anciens retraités jusqu'à ce que le total de la pension atteigne le taux de la pension de leur grade liquidée d'après les tarifs actuellement en vigueur.  
Or, il résulte des renseignements fournis par le directeur de la dette inscrite, qu'une somme à répartir, en 1897, d'après le tarif initial de la loi de 1892, sera, par suite du disponible, majorée entre les survivants au 1<sup>er</sup> décembre 1896 dans les proportions suivantes :  
Soldat et caporal, 33 francs; sergent, 57 fr.; sergent-major, 64 francs; adjudant, 71 fr.; sous-lieutenant et lieutenant, 85 francs; capitaine, 114 francs; commandant, 143 francs; lieutenant-colonel, 171 francs; colonel, 200 francs.

Les pensions des veuves seront majorées de :  
Veuves de soldat et caporal, 28 francs; sergent et sergent-major, 43 francs; adjudant, 57 francs; sous-lieutenant, lieutenant capitaine, 71 francs; commandant, 85 fr.; lieutenant-colonel et colonel, 114 francs.

**Engagements volontaires**  
Le ministre de la guerre vient de décider que les dispositions relatives à l'acceptation des engagements de trois ans, pour les compagnies d'ouvriers d'artillerie et les compagnies d'artificiers, en vertu d'autorisations spéciales, sont maintenues pour la période mars prochain.

Pour les bataillons d'infanterie légère d'Afrique, le nombre des engagements est illimité, et, par suite, il n'y a pas à demander le consentement du chef de corps.  
Les engagements de 4 ou 5 ans continuent à être admis pour tous les corps de troupe d'infanterie, d'artillerie et du génie, sans limitation de nombre.

Les jeunes gens visés par la convention franco-belge du 30 juillet 1891, nés en Belgique d'un français et pouvant invoquer l'article 9 du code civil belge, ou nés en France naturalisés belges pendant leur minorité, n'auront pas à présenter la déclaration de renonciation prescrite par l'article 9 du Code civil, en vue d'être admis à contracter un engagement volontaire.

**Figeac**  
Par décret en date du 17 février, notre jeune compatriote, M. Alby, aide-commissaire de marine à bord de l'*Héroïne* à Dakar, vient d'être nommé sous-commissaire.

**Vols de plants**  
L'avant-dernière nuit, plusieurs vols de

plants greffés et racinés ont été commis, avec une audace extraordinaire, dans la banlieue de notre ville, par des inconnus.

**Luzech**  
Le 16 courant Mme B... allant en voiture à la foire de Prayssac avec la famille X.. La voiture avait à peine fait 100 mètres que l'écron d'une des roues sauta et que la roue sortit de l'essieu; le véhicule chavira. Mme B... dans sa chute, a eu le bras droit fracturé. Les secours lui ont été aussitôt donnés par M. Dardenne, pharmacien, et M. Pellissier, docteur.  
Mme B... en sera donc quitte pour quelques jours de repos.

**Albas**  
Les élections municipales d'Albas du 3 mai dernier ayant été annulées par le Conseil d'Etat, les électeurs de cette commune sont convoqués pour le dimanche 28 février en vue du renouvellement de son conseil municipal.

**Salviac**  
Quelques jeunes gens de notre ville ont organisé pour le samedi 27 février courant une fête de charité au bénéfice des pauvres de Salviac. Le programme est fort attrayant. Toutes les personnes amies des pauvres et désireuses de passer une bonne soirée, ne manqueront certainement pas de vouloir assister à cette fête.

**Gourdon**  
Un infanticide aurait été, dit-on, commis dans la commune de Pinsac.  
Le justice va se transporter sur les lieux pour y faire les constatations nécessaires et commencer l'information.

**Dégagnac**  
La foire du 5 mars, une des plus importantes de l'année, coïncidant cette année avec celle de Gourdon, est renvoyée au lendemain 6 mars.

**Viande corrompue**  
Le tribunal correctionnel de Montbéliard vient de condamner à trois mois de prison et 200 francs d'amende un nommé Joseph Guyot, marchand de bestiaux à Belleherbe pour mise en vente de viandes corrompues.

Les **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre exquis et les autres conserves de la Maison Arsène Saupiquet de Nantes se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**Fêtes du Carnaval 1897**  
Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (27 et 28 février, 1<sup>er</sup> et 2 mars), seront valable pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (3 mars).  
Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 3 mars.

**Fêtes de Pâques à Madrid**

A l'occasion des cérémonies de la Semaine Sainte et des fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 7 au 17 Avril 1897, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour de départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

DÉPÊCHE

Mort de M. le Royer

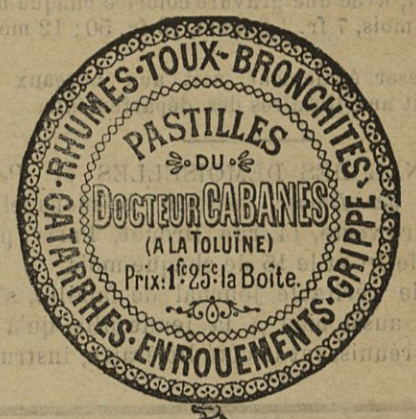
Paris, 23 février.  
M. Le Royer, ancien ministre de la justice, ancien président du Sénat, est mort hier soir, à huit heures et demie.

A la Chambre

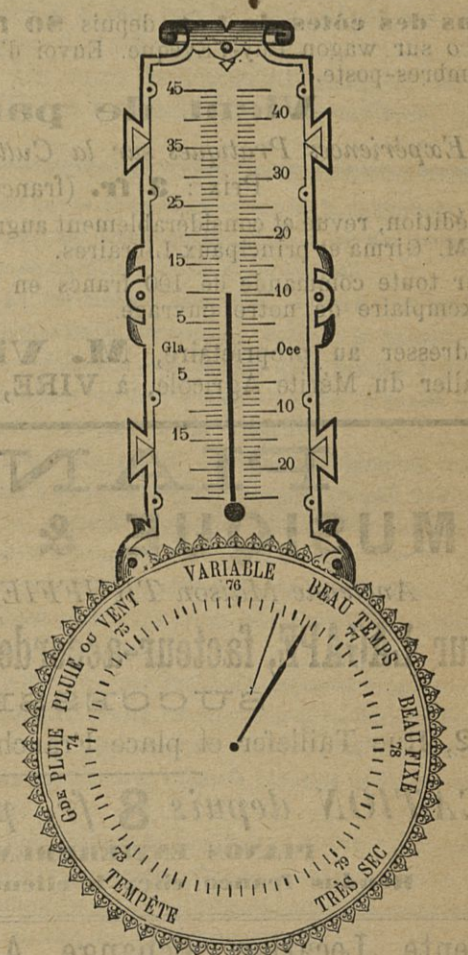
La Chambre discute les interpellations de MM. Denis Cochin, Delafosse et Jaurès sur les affaires d'Orient.  
L'ordre du jour Marty, accepté par le gouvernement, est adopté par 413 voix contre 83.

Causerie de M. Barbier

La Conférence de M. Barbier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée Gambetta, sur *l'Avenir de la Poésie*, vient de paraître en une élégante plaquette de 30 pages, in-16 carré, tirée à un petit nombre d'exemplaires. La brochure est mise en vente au prix de 1 fr., payable en timbres ou bons de poste.  
Adresser les demandes à l'auteur, M. Barbier, 3 rue de la Liberté, à Cahors.



Vous me demandez pourquoi je vous recommande les Pastilles du D<sup>r</sup> CABANES? C'est parce que je les ai expérimentées, et quand vous aurez un Rhume, même une Bronchite, quand vous tousserez ne prenez que des pastilles du D<sup>r</sup> CABANES et vous serez guéri.  
Dépôt Ph<sup>o</sup> DERBECCQ, 24, rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 6.9  
Id. maxima de la veille : 11.4  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

**Bibliographie**

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>o</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

**MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>o</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements: 1<sup>re</sup> édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

JOURNAL DES DEMOISELLES et *Petit Courrier des Dames*, édition bi-mensuelle, couverture verte, 14, rue Drouot, Paris; paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instruc-

tif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la mode et les toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'édition bi-mensuelle chamois.

On an: Paris, 16 fr.; départements, 19 fr.; union postale, 22 fr.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'édition chamois, elle donne en outre: 1<sup>o</sup> 18 gravures coloriées de modes, de travaux de fantaisie ou d'ameublement; 2<sup>o</sup> 6 albums d'ouvrages de fantaisie; 3<sup>o</sup> Environ 100 Patrons découpés et imprimés; 4<sup>o</sup> feuille de broderies pour lingerie. On a ainsi reçu, à la fin de l'année: 36 gravures coloriées de Modes et de travaux, environ 200 patrons découpés et imprimés, musique, 12 planches de tapisserie ou petit travaux en couleurs, 18 albums de travaux contenant environ 100 dessins de broderies et modèles, alphabets, imitations de peintures ou d'aquarelles, calendriers, abat-jour, cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du directeur du journal 14, rue Drouot. Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

*Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

*Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.*

**Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.**

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-

Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité: 30 jours. Prix des billets: 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**EXCURSIONS**

*En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 36 fr. — 2<sup>e</sup> classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Est.

2<sup>e</sup> itinéraire

1<sup>re</sup> classe 54 fr. — 2<sup>e</sup> classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

**BOURSE** Bénéfices importants à réaliser fin mars, en suivant les indications contenues dans la lettre confidentielle de M. E. MARIE, 5, rue Duperré, Paris. Envoi franco.

**Vignes Américaines**

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

**PAR MILLIONS** de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Gamay × Couderc, Aramon × Rupestris Ganzin, Mourvèdre × Rupestris, Bourisquou × Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

**Vient de paraître:**

*Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.*  
Prix: 3 fr. (franco poste).

5<sup>me</sup> édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, **M. Victor COMBES**, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

**PIANOS  
MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

**Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues**

SUCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

**LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année**

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez **M. VIGOUROUX**, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

**VINS D'ALGÉRIE**

Propriétaire demande courtiers sérieux pour la vente. Ecrire au représentant, **H. BLANC**, rue République, 60, à Marseille, (Bouches-du-Rhône).



**LE GOURMET**

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

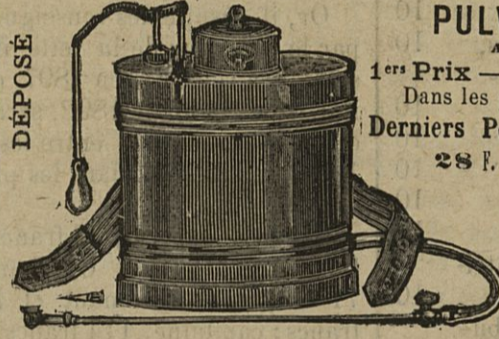
Abonnement pour un an:

France ..... 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.  
Bureaux: 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant: LAYTON



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé  
1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**  
Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

EXPOSITION



CAHORS 1881

**B. DOUCÈDE**

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

**M. DOUCÈDE** a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

**M. DOUCÈDE** envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**ANNUAIRE**

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DU LOT

1897



SE TROUVE :  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS  
IMPRIMERIE L. LAYTON, 34, RUE DU LYCÉE

1897